

## Module n° 201 Connaissance et utilisation des plantes II

### Conditions recommandées

Maîtrise de la connaissance des plantes selon la «liste des plantes 36, 41.1, 41.2 ou 41.3».

### Compétences

Les diplômés sont capables d'identifier les plantes de la «liste des plantes du module n° 201» en vigueur.

Ils sont également en mesure de fournir des informations sur l'utilisation et les soins adaptés aux besoins des espèces et de mettre en œuvre ces connaissances.

### Contrôle des compétences

Examen écrit. Dénommer les plantes et résoudre les exercices.

### Niveau

Savoir mettre en pratique de façon autonome, conseiller.

### Objectifs de formation

Etre en mesure de:

1. Définir les plantes de qualité standard énumérées dans la «liste des plantes 201.1, 201.2, 201.3 ou 201.4» à partir des plantes entières ou des parties de celles-ci et de citer leur nom botanique et commun (listes, voir ci-dessous Remarques).
2. Décrire leurs propriétés et leurs besoins en matière d'emplacement.
3. Evaluer leur aptitude à l'utilisation dans des situations précises.

### Reconnaissance

Examen professionnel supérieur: horticulteur, chef de cultures

Examen partiel

### Durée

3 ans

### Durée d'apprentissage

Durée d'enseignement: 60 heures

Etude personnelle: 60 heures

Total: 120 heures

### Remarques

La connaissance sur les plantes est, à ce niveau, définie par les listes ci-dessous:

- «liste des plantes 201.1» pour le module «Floriculteurs»;
- «liste des plantes 201.2» pour le module «Pépiniéristes»;
- «liste des plantes 201.3» pour le module «Cultivateurs de plantes vivaces»;
- «liste des plantes 201.4» pour les modules «Conseillers à la clientèle» et «Spécialistes en entretien des cimetières, production».

Les assortiments présentés à l'examen sont limités à au moins 90 % des plantes de ces listes.

## Module n° 201 Connaissance et utilisation des plantes II

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: Les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique*. Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Définir les plantes de qualité standard énumérées dans la «liste des plantes 201.1, 201.2, 201.3 ou 201.4» à partir des plantes entières ou des parties de celles-ci et citer par leur nom botanique et commun.*
  - «Listes des plantes 201», édition 2007, pour le module «Horticulteurs, chef de cultures»:
    - 201.1 pour le module «Floriculteurs»;
    - 201.2 pour le module «Pépiniéristes»;
    - 201.3 pour le module «Cultivateurs de plantes vivaces»;
    - 201.4 pour «Conseillers à la clientèle» et «Spécialistes en entretien des cimetières, production».
  - Orthographier correctement le nom des plantes.
  - Voir ég. aide-mémoire relatif au module n° 201 «Connaissance et utilisation des plantes II».
  - *Pour le module «Pépiniéristes»:*  
Connaissance des variétés grâce aux documents appropriés sur les:
    - rosiers;
    - arbres fruitiers;
    - arbustes et plantes à baies.Bibliographie de référence pour ces assortiments: *Arbres et plantes pour nos jardins*, 2006, APS
2. *Décrire leurs propriétés et leurs besoins en matière d'emplacement.*
  - Conseiller les clients en matière de plantation (besoins en quantités et emplacement compris), de valeur décorative et utilitaire et de soins à apporter.
3. *Evaluer leur aptitude à l'utilisation dans des situations précises.*

## Module n° 202 Calcul de coûts

### Conditions recommandées

Ce module est ouvert à toutes les personnes qui veulent acquérir des connaissances en calcul de coûts en horticulture, décrocher un certificat de capacité ou des qualifications équivalentes et possèdent au minimum 2 ans d'expérience professionnelle en horticulture après la fin de l'apprentissage.

### Compétences

Les diplômés sont capables de calculer les coûts des produits et prestations horticoles. Ils sont également en mesure d'utiliser ces calculs comme un outil de gestion d'entreprise.

### Contrôle des compétences

Examen écrit. Résoudre des exercices et des cas de figure.  
Evaluer et expliquer les solutions.

### Niveau

Savoir mettre en pratique de façon autonome.

### Objectifs de formation

Etre en mesure de:

1. Exposer l'importance du calcul de coûts pour une gestion d'entreprise optimale.
2. Enumérer et mettre en pratique les bases de calcul.
3. Expliquer les notions essentielles du calcul de coûts.
4. Mettre en pratique différentes méthodes de calcul.

### Reconnaissance

Examen professionnel supérieur:

horticulteur, chef de cultures

Examens partiels:

paysagiste, conducteur de travaux

### Durée

3 ans

### Durée d'apprentissage

Durée d'enseignement: 80 heures

Etude personnelle: 60 heures

Total: 140 heures

## Module n° 202 Calculs de coûts

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique.*

Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Exposer l'importance du calcul de coûts pour une gestion d'entreprise optimale.*
2. *Enumérer et mettre en pratique les bases de calcul.*
3. *Expliquer les notions essentielles du calcul de coûts.*

Calcul des coûts d'achats et de ventes	Décompte d'exploitation
Prix d'achat brut	Coûts réels
Prix coûtant	Recettes/dépenses
Prix net de la vente	Coûts/recettes ou prestations
Prix de vente brut	Frais directs/indirects
Marge brute/commerciale	Coûts fixes/variables
Calcul de coûts par division	Coûts comptables
Coûts additionnels	Coûts moyens/coûts marginaux
Calcul de la marge sur coût variable	Coûts de production
Marge sur coût variable	Coûts de revient
Seuil de rentabilité	Calcul des coûts complets/coûts partiels
Coûts d'investissement	Calcul prévisionnel/calcul des coûts réels
Types d'investissement	Exercice décompte d'exploitation
Durée d'utilisation	Types de coûts/postes de frais/centres de coûts
Taux d'intérêt	Taux de frais indirects
Produit de liquidation	Coûts résiduels
Flux de trésorerie	Coûts discontinus

4. *Mettre en pratique différentes méthodes de calcul*

- Elaborer les bases de calcul:
  - Prix coûtant: matériel  
plantes  
prestations de tiers
  - Coûts salariaux
  - Coûts d'inventaire (p. ex. coûts de mécanisation)
- Mettre en pratique les méthodes de calcul:
  - calcul par division (sans coefficient d'équivalence);
  - coûts additionnels (calcul du prix de vente/du prix de l'offre);
  - calcul de la marge sur coût variable;
  - calcul du seuil de rentabilité;
  - types d'opérations d'investissement statiques.

## Module n° 203 Planification opérationnelle

### Conditions recommandées

Brevet fédéral d'un examen professionnel de type «Production» (n° 3, 4, 5, 6 ou 7 var. P).

### Compétences

Les diplômés sont capables d'assumer une fonction de direction dans une exploitation de production horticole.

Ils sont en mesure d'analyser des situations d'entreprise et, partant, de proposer et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

### Contrôle des compétences

Examen écrit. Résoudre des exercices et des cas de figure.

Evaluer et expliquer les solutions.

### Niveau

Savoir mettre en œuvre de façon autonome.

### Objectifs de formation

Etre en mesure de:

1. Décrire et justifier des équipements de production, de vente et d'exploitation.
2. Analyser des situations réelles, établir des profils recensant les points forts et les points faibles, évaluer les ratios.
3. Mettre en œuvre des objectifs d'entreprise.
4. Mettre en œuvre les prestations de marché établies, dresser des prévisions de besoins appropriées.
5. Planifier des infrastructures de construction.
6. Mettre en place et optimiser l'organisation opérationnelle.
7. Fixer le calcul des coûts, un budget prévisionnel/des comptes de résultat et des plans de besoins en capitaux.
8. Réaliser des analyses de rentabilité et de risque et en tirer des conclusions.

### Reconnaissance

Examen professionnel supérieur: horticulteur, chef de cultures

Examen partiel:

### Durée

3 ans

### Durée d'apprentissage

Durée d'enseignement: 200 heures

Etude personnelle: 150 heures

Total: 350 heures

### Note

*Ne peut être scindé en deux modules.*

## Module n° 203 Planification opérationnelle

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique*. Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Décrire et justifier des équipements de production, de vente et d'exploitation.*
2. *Analyser des situations réelles, établir des profils recensant les points forts et les points faibles, évaluer les ratios.*
  - Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires
  - Frais de personnel en % du chiffre d'affaires
  - Coûts des marchandises en % du chiffre d'affaires
  - Marge brute I + II en % du chiffre d'affaires
  - Chiffre d'affaires en fonction de la main-d'œuvre
  - Chiffre d'affaires en francs par m<sup>2</sup> de surface cultivée (plantes ornementales)
  - Chiffre d'affaires en francs par ha (pépinière)
  - Mètre carré unitaire par main-d'œuvre (plantes ornementales)
  - Main-d'œuvre par ha (pépinière)
3. *Mettre en œuvre des objectifs d'entreprise.*
4. *Mettre en œuvre les prestations de marché établies, dresser des prévisions de besoins appropriées.*

Prévisions de besoins pour:

  - personnel
  - machines
  - énergie
  - outils
  - matériel
  - installations
5. *Planifier des infrastructures de construction.*
  - Surfaces de culture, de stockage et de circulation
  - Economie
  - Installations d'arrosage et de chauffage

Des professionnels compétents sont sollicités pour la planification de l'exécution.
6. *Mettre en place et optimiser l'organisation de l'exploitation.*
  - Organigramme
  - Organisation des structures et des processus
7. *Fixer le calcul des coûts, un budget prévisionnel/des comptes de résultat et des plans de besoins en capitaux.*
  - En se basant sur des chiffres donnés pour:
    - certaines cultures; - les infrastructures;
    - les prestations; - le personnel;
    - les marchandises, du matériel; - les machines, les outils, les véhicules;
    - l'énergie.
  - Evaluer les chiffres donnés à l'aide d'un décompte d'exploitation.

8. *Réaliser des analyses de rentabilité et de risque et en tirer des conclusions.*
  - Pour des branches spécifiques, des cultures et certains projets.

## Module n° 204.1 Planification de la culture des plantes ornementales

### Conditions recommandées

Brevet fédéral de contremaître jardinier, type «floriculteur» ou «conseiller horticole» et obtention du module n° 38.

### Compétences

Les diplômés sont capables de planifier l'occupation des surfaces cultivées selon des critères pertinents pour le marché, les besoins des plantes et les réalités spécifiques à l'exploitation. Ils sont en mesure d'élaborer des plans de culture en fonction des objectifs de production.

### Contrôle des compétences

Examen écrit. Résolution d'exercices de planification.  
Evaluer et expliquer les solutions.

### Niveau

Savoir mettre en œuvre de façon autonome.

### Objectifs de formation

Etre en mesure de:

1. Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.
2. Lire, interpréter des plans de culture/d'occupation et en tirer les mesures qui s'imposent.
3. Expliquer et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.
4. Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.
5. Calculer les éléments de coût des cultures.

### Reconnaissance

Examen professionnel supérieur: horticulteur, chef de cultures  
Examen partiel

### Durée

3 ans

### Durée d'apprentissage

Durée d'enseignement:	80 heures
Etude personnelle:	<u>50 heures</u>
Total:	130 heures



## Module n° 204.1 Planification de la culture des plantes ornementales

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique.*

Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.*
2. *Lire, interpréter des plans de culture/d'occupation et tirer les mesures qui s'imposent.*
3. *Expliquer et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.*
  - Système graphique
  - Système numérique
4. *Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.*
5. *Calculer les éléments de coût des cultures.*
  - Matériel pris en compte dans les frais directs
  - Mètre carré quotidien

## **Module n° 204.2 Planification des cultures des végétaux ligneux**

### **Conditions recommandées**

Brevet fédéral de contremaître jardinier, type «pépiniériste» ou «conseiller horticole» et obtention du module n° 42

### **Compétences**

Les diplômés sont capables de planifier l'occupation des surfaces cultivées selon des critères pertinents pour le marché, les besoins des plantes et les réalités spécifiques à l'exploitation. Ils sont en mesure d'élaborer des plans de culture en fonction des objectifs de production.

### **Contrôle des compétences**

Examen écrit. Résolution des exercices de planification.  
Evaluer et expliquer les solutions.

### **Niveau**

Savoir mettre en œuvre de façon autonome.

### **Objectifs de formation**

Etre en mesure de:

1. Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.
2. Lire, interpréter des plans de culture/d'occupation et tirer les mesures qui s'imposent.
3. Expliquer et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.
4. Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.
5. Calculer les éléments de coût des cultures.

### **Reconnaissance**

Examen professionnel supérieur: horticulteur, chef de cultures  
Examen partiel

### **Durée**

3 ans

### **Durée d'apprentissage**

Durée d'enseignement:	80 heures
Etude personnelle:	<u>50 heures</u>
Total:	130 heures

## Module n° 204.2 Planification de la culture des végétaux ligneux

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique.*

Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.*
2. *Lire, interpréter des plans de culture/d'occupation et tirer les mesures qui s'imposent.*
3. *Commenter et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.*
  - Système graphique
  - Système numérique
4. *Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.*
5. *Calculer les éléments de coût des cultures.*
  - Matériel pris en compte dans les frais directs
  - Coûts par m<sup>2</sup>/an et groupe de culture

## Module n° 204.3 Planification de la culture des plantes vivaces

### Conditions recommandées

Brevet fédéral de contremaître jardinier, type «cultivateur de plantes vivaces» ou «conseiller horticole» et obtention du module n° 51.

### Compétences

Les diplômés sont capables de planifier l'occupation des surfaces cultivées selon des critères pertinents pour le marché, les besoins des plantes et les réalités spécifiques à l'exploitation. Ils sont en mesure d'élaborer des plans de culture en fonction des objectifs de production.

### Contrôle des compétences

Examen écrit. Résolution des exercices de planification.  
Evaluer et expliquer les solutions.

### Niveau

Savoir mettre en œuvre de façon autonome.

### Objectifs de formation

Etre en mesure de:

1. Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.
2. Lire, interpréter des plans de culture/d'occupation et tirer les mesures qui s'imposent.
3. Expliquer et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.
4. Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.
5. Calculer les éléments de coût des cultures.

### Reconnaissance

Examen professionnel supérieur: horticulteur, chef de cultures  
Examen partiel

### Durée

3 ans

### Durée d'apprentissage

Durée d'enseignement:	80 heures
Etude personnelle:	<u>50 heures</u>
Total:	130 heures

## Module n° 204.3 Planification de la culture des plantes vivaces

### **Objectifs de formation, objectifs de formation détaillés**

Remarque: les informations suivantes en caractères romains complètent ou précisent les *objectifs de formation figurant dans la description du module, présentés en italique.*

Sans autre avertissement, les *objectifs de formation figurant dans la description du module* sont à considérer de manière globale.

1. *Elaborer des plans de culture/d'occupation en fonction de certains objectifs de production.*
2. *Lire/interpréter des plans de culture/d'occupation et en tirer les mesures qui s'imposent.*
3. *Expliquer et utiliser les systèmes les plus courants de planification de culture et d'occupation.*
  - Système graphique
  - Système numérique
4. *Estimer et calculer le taux d'utilisation des surfaces et des espaces cultivés.*
5. *Calculer les éléments de coût des cultures.*
  - Matériel pris en compte dans les frais directs
  - Coûts par m<sup>2</sup>/an et groupe de culture